

La Gazette

UNION FÉDÉRALE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	p.1
COMMUNICATION DU TRÉSORIER	p.2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p.4
LA PHILOSOPHIE DE L'UFOF	p.6
MONDE SOCIOPROFESSIONNEL	p.7
CONGRÈS SUR LE CRÂNE ET LE CERVEAU	p.8
INFORMATIONS NATIONALES	p.10
EUROPE	p.14
EN BREF	p.18
DÉMOGRAPHIE	P.20

” Choix et conscience sont
une seule et même chose ”
(Jean-Paul Sartre)



Siège social :
10, boulevard
de la Victoire
67000 STRASBOURG

UNE PROFESSION À CONSTRUIRE, DES CHOIX À AFFIRMER



Remise de prix au Sénateur GODEFROY et au représentant du député Yves BUR pour le succès de l'amendement 3520h

Malgré les déclarations renouvelées de Madame Roselyne Bachelot répondant aux parlementaires que nous ne sommes pas une profession, l'exercice pratiqué tous les jours par des milliers d'ostéopathes (nous avons dépassé le chiffre de 6000), montre sans conteste que nous sommes une véritable profession. Une profession jeune et dynamique en plein développement qui répond à une demande croissante du public et qui s'intègre totalement dans le paysage de la santé française.

Les décrets de 2007, en dépit de leurs grandes insuffisances, nous ont donné un statut. Mais pas une position sociale. Notre amendement de juillet 2009 portant le niveau de formation à 3520 h, les ont notoirement améliorés. Il n'en demeure pas moins que de nombreux points sont encore insatisfaisants. A partir de ce constat, nous devons maintenant nous interroger sur ce que nous voulons. Quelle profession souhaitons-nous ? Quelles actions devons-nous mener ? Quelles orientations politiques professionnelles devons-nous suivre ?

Et là, force est de constater que toutes les associations professionnelles d'ostéopathes ne poursuivent pas les mêmes buts.

La proposition de loi Debré, le projet de création d'un ordre, les tentatives de création d'une norme AFNOR, les actions menées au niveau de l'Europe, les discours tenus devant les autorités politiques et administratives montrent que nous n'avons pas tous les mêmes aspirations malgré des propos qui peuvent paraître consensuels.

Quelle est la position de l'UFOF ?

Nous souhaitons d'abord que la durée de formation passe rapidement au minimum à 5 ans. **Notre amendement de 3520 h va dans ce sens** mais le Ministère de la Santé semble très embarrassé pour la rédaction des décrets d'application. Nous exerçons donc de plus en plus de pression pour qu'ils sortent avant la fin de l'année.

.../...

Nous nous opposons aussi farouchement à la proposition de loi Debré qui signerait la mort de notre ostéopathie et notre allégeance au pouvoir médical (voir site).

Nous ne souhaitons pas être enfermés dans un carcan normatif (de type AFNOR) qui s'appuierait sur la législation en cours (que nous refusons) et qui n'apporterait aucune amélioration à la réalité de notre exercice.

Nous avons, encore, la chance de bénéficier d'une certaine liberté dans notre pratique (mode, prix de la séance, responsabilité du traitement, première intention) et nous n'avons nul besoin d'être enfermés par de nouvelles règles qui ne nous apporteraient ni reconnaissance ni notoriété supplémentaire.

L'assise et la reconnaissance de professionnels passent par leur implantation au sein de tous les rouages de la société. L'UFOF, précurseur dans ce domaine, s'implante peu à peu dans les institutions nationales. Bénéficiant d'une vice-présidence au sein de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL), elle a permis aux ostéopathes d'entrer dans les Conseils de Prud'hommes, à la Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales (CNCPL).

La désignation des représentants au sein des Caisses d'allocations Familiales (CAF) et des URSSAF sera fortement marquée par les ostéopathes, nous venons d'intégrer des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS), nous entrons au sein des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux (CESR), plusieurs ostéopathes sont déjà élus au sein des institutions locales. Nous encourageons tous ceux qui souhaitent s'investir dans ces structures à nous rejoindre. Ils pourront ainsi réaliser leurs projets et aider la profession.

Présents dès l'origine au sein de la FEO puis du CEPLIS, nous continuons à être très actifs au niveau de l'Europe. La Loi qui nous a reconnue en 2002 était directement issue de l'Europe et nous sommes convaincus que son influence sur les gouvernements nationaux est à même de servir notre cause. Nous avons, à l'instar des autres pays européens créé un **groupement national au sein de la FEO**, plusieurs associations françaises nous ont ou sont en voie de nous rejoindre. D'autres tergiversent depuis des mois et préfèrent, par frivolité ou pour des raisons peu claires (voir dossier FEO sur notre site) jouer la carte anglaise au risque d'affaiblir notre position. La présence au sein de la FEO est un véritable plus car la FEO, faisant partie du Conseil Européen des Professions Libérales Intellectuelles et Scientifiques (CEPLIS), a accès directement au Conseil Economique et Social Européen.

Le CEPLIS va bientôt ouvrir une antenne au sein du Parlement Européen de Strasbourg. nous y serons très actifs et serons implantés au cœur des instances européennes, directement à même de faire encore plus entendre la voix des ostéopathes.

Ostéopathes, vous êtes, devant des choix primordiaux à faire pour votre futur.

Faites agir votre esprit critique pour analyser les stratégies des uns et des autres. Ne vous laissez pas influencer par les discours trompeurs et les actions corporatistes étouffantes. Engagez-vous avec nous dans le combat qui tire notre profession vers le haut et qui lui ouvre des perspectives d'avenir florissantes.

Dominique BLANC
Et le Conseil d'Administration

La prochaine **JOURNÉE PORTES OUVERTES (JPO)** se déroulera le Mercredi 26 janvier 2011

IMPORTANT +++ !!

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI auprès de notre secrétariat (tél : 04 75 25 79 04) car il est important que nous ayons rapidement la liste des participants afin que KETCHUM, notre agence de communication, puisse informer les media des professionnels qui y participent.

JPO : Qu'est-ce que c'est ?

C'est une journée au cours de laquelle les cabinets des ostéopathes sont ouverts pour recevoir le grand public. Les professionnels reçoivent individuellement les gens qui ont préalablement pris rendez-vous.

L'ostéopathe propose un bilan gratuit et les informe sur l'ostéopathie et ses spécificités. Il peut aussi être amené

à communiquer avec les media qui le sollicitent.

Cette journée a connu un très grand succès lors des années précédentes. Elle permet à chaque participant non seulement de se faire connaître localement mais aussi de participer à une œuvre collective de diffusion et de communication intense, de sortir du ronronnement journalier, de s'ouvrir à d'autres centres d'intérêts.

En quelque sorte joindre l'utile à l'agréable !!

De plus, vous gérez les rendez-vous comme vous l'entendez et vous pouvez très bien différer sur d'autres jours ou d'autres semaines les rendez-vous qui sont pris par le public dans le cadre de cette journée.

Alors que vous reste-t-il à faire ? PARTICIPER !!

TRÉSORERIE

Une communication de Marc TURQUET, trésorier de L'UFOF

Chers consoeurs, chers confrères.

Je voulais, avant de cesser mes fonctions au 31 décembre 2010 vous informer de trois décisions importantes concernant la trésorerie.

1°) la mise en place du prélèvement de vos cotisations, si vous choisissez ce mode de règlement, à partir de janvier 2011 en une fois ou en 10 fois selon votre souhait. Ceux qui préféreront continuer à régler par chèque bancaire pourront toujours le faire, en un, deux ou trois chèques encaissés à un mois d'intervalle comme précédemment. Cette évolution permettra ainsi à chacun d'entre nous, et je pense aux plus jeunes, de supporter plus facilement le coût de leur engagement socio professionnel.

2°) la création d'une HOT-LINE comptabilité.

En cas de problème, il suffit d'appeler votre trésorier. Il regroupera les questions pour les transmettre à notre expert comptable. Ainsi après un court délai aurez vous la réponse précise à votre problématique.

3°) je voulais également vous rappeler la décision importante prise en juin dernier et votée en Assemblée Générale concernant les cotisations 2011 : En effet, **pour la deuxième fois en sept années** de fonction à ce poste de trésorier, je vous ai **proposé de baisser le montant de la cotisation pleine qui passe ainsi de 510 à 490 €**. Mais les jeunes diplômés n'ont pas été oubliés non plus puisqu'ils régleront maintenant une **première cotisation de 75 euros. Soit une réduction de 50% l'année de l'obtention du diplôme.**

Dorénavant, les différents niveaux de cotisation se répartiront ainsi :

- 75 euros l'année du diplôme
- 150 euros la première année pleine
- 270 euros la deuxième année pleine
- 390 euros la troisième année pleine
- 490 euros à partir de la quatrième année

Bien sûr les couples continuent de bénéficier d'une cotisation réduite pour l'une des deux cotisations.

Pour finir, **le prix des cartes de visite va baisser très bientôt de près de 20%** grâce à de nouveaux outils d'exploitation de notre imprimeur.

Voilà je pense de très bonnes nouvelles pour tous.

Cependant, de nombreux chantiers restent à prendre en main, celui notamment d'un investissement dans des locaux parisiens pour y installer de façon pérenne et confortable notre association. L'heure n'est donc pas au repos.

Je ne saurais terminer cet article sans vous remercier tous personnellement de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant ce poste chaque année et sans vous dire combien ces neuf années passées au sein du conseil fédéral m'ont apportées de satisfaction, d'expérience et d'amitié.

Puisse ces quelques mots inciter les plus jeunes à venir travailler au sein du bureau dans l'intérêt général des ostéopathes exclusifs et dans l'intérêt particulier de ce qui sera demain une belle profession à part entière : l'ostéopathie.

Bien confraternellement
Marc TURQUET

ASSURANCES
LONGUEVILLE
Une équipe à votre service

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROTECTION JURIDIQUE
PRÉVOYANCE
RETRAITE
SANTÉ
CABINET

17, rue Lamartine - 71005 MACON CEDEX
Tél. : 03 85 21 00 40 - Fax 03 85 39 03 83
contact@assurances-longueville.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010

Le 5 juin 2010, au Novotel Atria Paris-Charenton, les membres de l'UFOF se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Secrétaire Général.



Tous les membres de l'UFOF ont reçu un rapport détaillé de cette assemblée générale. En voici les temps forts :

Rapport moral du Conseil d'Administration



Dominique BLANC, Président de l'UFOF, a décrit les lignes directrices de la politique menée par l'UFOF afin de défendre et d'améliorer la situation des ostéopathes en France. Il a exposé les raisons qui ont amené le Conseil à réaliser un **référentiel du métier et des compétences** de l'ostéopathe en collaboration avec Monsieur **Guy LE BOTERF**, sommité

dans le monde du référentiel et du Doyen **Bertrand LUDES**, doyen de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Ce document se pose déjà comme la référence incontournable pour la profession.

Il a ensuite abordé différents événements politiques qui ont émaillé la profession au cours de l'année, exprimé la détermination de l'association **contre la Proposition de Loi Debré**, les raisons du **refus de l'UFOF** à s'impliquer dans la constitution d'une **norme service AFNOR** et la mise en place

d'un **Ordre**. Il a démontré l'intérêt des démarches effectuées pour accroître la reconnaissance et la position sociale des ostéopathes au sein de toutes les structures socio-professionnelles de la société.

Il a enfin informé l'assistance de la prochaine entrée des ostéopathes au sein des CAF, des URSSAF, du RSI et du TASS et des approches qui sont faites auprès de tous les partis politiques pour accroître et développer l'image de l'ostéopathie .

Rapport financier et de trésorerie

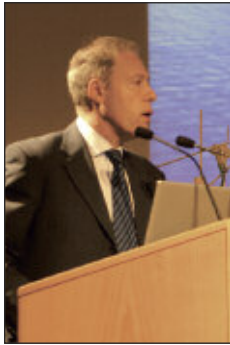


Marc TURQUET, Trésorier a exposé et commenté le bilan financier 2009 que les adhérents avaient reçu préalablement à cette assemblée, ainsi que le prévisionnel 2010.

Le budget est en équilibre, mais avec un bénéfice nul du fait de l'augmentation des dépenses et aussi de la baisse des cotisations de près de 15% mise en place en 2008 et qui est ressentie pleinement cette année.

Il a aussi présenté une motion proposant une nouvelle baisse des cotisations (voir le détail p.3)

Situation nationale et européenne par Armand GERSANOIS, Président de la FEO, Vice-Président de l'UFOF :



Armand a retracé les actions concrètes de l'UFOF, associée à la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO) sur cette année écoulée. Notamment avec :

- le Parlement Européen.
- la Commission Européenne ;
 - Le Marché Intérieur, les Directives Services et Qualifications.
 - La Direction Sanco (Santé et Consommateur).
- le Comité Economique et Social Européen.
- le CEPLIS.
- l'OMS.

Trophée Régis Godefroy

L'assemblée a pu accueillir Messieurs Jean-Pierre GODEFROY, sénateur PS de la Manche et Monsieur Pascal FAVRE attaché parlementaire représentant Monsieur Yves BUR,



Jean-Pierre Godefroy et Pascal Favre

Député UMP du Bas Rhin afin de leur décerner le trophée Régis Godefroy pour leur action en faveur de l'Ostéopathie. A l'occasion de la loi HPST, ils ont été sensibles à nos arguments et ont fortement contribué à l'adoption de l'amendement portant le volume horaire de la formation en ostéopathie de 2660 heures à 3520 heures, malgré les divers et nombreux obstacles.

Intervention de Madame Germaine Coindet, Présidente de Aujourd'hui Santé Ostéopathie

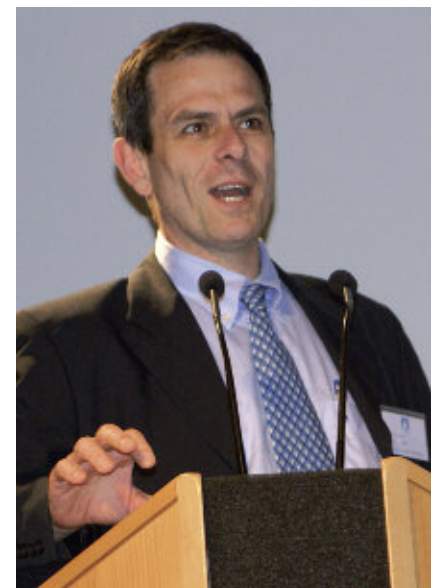
Madame COINDET, dynamique Présidente de l'ASO, a insisté sur les convergences qui existent entre les patients et les ostéopathes pour améliorer le niveau de leur formation et la qualité de leurs services. Elle nous a fait part des ses rencontres avec Madame Roselyne BACHELOT Ministre de la Santé pour un promulgation rapide des décrets sur les 3520 h, Monsieur le Professeur DEBRÉ pour lui faire part de son opposition à sa proposition de Loi, de nombreux parlementaires pour leur montrer l'insuffisance des décrets actuels et leur rappeler qu'elle défendait un choix thérapeutique et qu'elle souhaitait le voir respecter.

Elle nous a enfin demandé, « parce qu'un plus grand nombre a plus de poids », d'informer nos patients de l'existence de l'ASO (site : <http://asosteopathie.com/ASO/>)

Au cours de notre assemblée, les votes ont approuvé à une quasi unanimité les rapports et la résolution du Trésorier. Nous avons eu également le plaisir de voir l'élection d'Eric CASTET au poste de délégué national.



Armand Gersanois remet les trophées à Messieurs Favre et Godefroy



Eric Castet

L'UFOF ?

Une philosophie, une confraternité, des actions, des résultats



Une philosophie

Depuis 1987, l'UFOF a toujours souhaité créer, affermir, développer et assurer une profession de soins autonome, indépendante et reconnue. Elle considère que TOUS les ostéopathes, qu'ils soient issus des temps partiels ou des temps pleins sont dignes d'écoute et d'intérêt. A partir du moment où nous exerçons le même métier dans les mêmes conditions, quelques soient nos origines, nous faisons partie d'une même profession.

Afin de garantir la qualité des soins donnés par les ostéopathes, elle accueille sans exclusive les professionnels qui ont une formation minimum de 5 années ou de plus de 4000h. Elle accompagne les professionnels de santé qui veulent devenir ostéopathes. Ils ont 5 ans pour se démarquer car les temps sont de plus en plus difficiles pour passer d'un statut à l'autre (voir article sur les revenus). Elle aide les jeunes professionnels à bien démarrer leur activité et demeure toujours à l'écoute des étudiants.

Une confraternité

Les membres de l'UFOF sont titulaires (et ils ont le droit de vote à nos AG), associés, retraités, bienfaiteurs, étudiants. Au 1er septembre 2010, près de 90% sont titulaires c'est à dire qu'ils n'exercent, dans le domaine de la santé, que l'ostéopathie.

Afin de développer **solidarité, entraide et confraternité**, elle a mis en place un système de **parrainage**, de **conseils** divers et variés, d'**audits**, de **formations**.

Chacun de ses membres s'engage à respecter un code **d'éthique et de déontologie** issu des recommandations de la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO).

Des actions diversifiées

L'UFOF est l'association la mieux et souvent la seule, représentée au sein des différentes structures du monde socioprofessionnel (CAF, URSSAF, CNPCL, CNPL, Prud'hommes, TASS, CNA, Conseils Économiques et Sociaux).

Elle intervient en France (Ministères, Parlement, Administrations) et hors des frontières (FEO, CEPLIS, OMS) pour permettre à notre profession d'être pleinement reconnue.

Elle propose à ses membres titulaires un **label européen (Eur Ost DO)** inscrit à l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHIM).

Elle promeut dans les media et auprès du grand public l'image de l'ostéopathie.

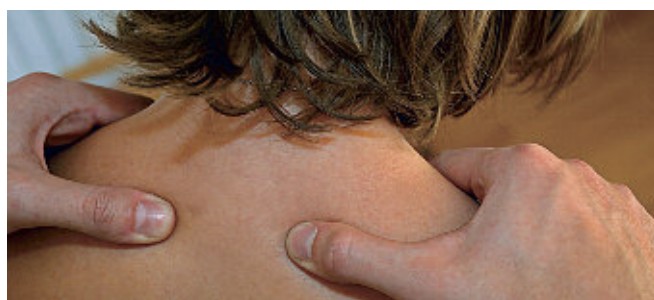
Des résultats

C'est l'association qui a le plus fait progresser l'ostéopathie depuis plus de vingt ans. On peut sans conteste mettre à son actif, les éléments-clés qui ont permis la naissance de notre profession:

- La loi de 2002 qui a reconnu l'ostéopathie
- L'exonération de TVA en 2007
- L'amendement portant la durée des études à 3520h en 2009

Consultez notre site pour voir les dossiers certifiant ces réussites : www.osteFrance.com

REJOINDRE L'UFOF, C'EST SE DONNER LES MOYENS DE GRANDIR



MONDE SOCIOPROFESSIONNEL

Une présence plus prégnante

Si nous voulons être reconnus, avoir plus de représentativité, peser plus sur les responsables administratifs ou politiques, prendre en mains notre destin, **nous devons investir tous les rouages de la société.**

Depuis maintenant plus de cinq ans, l'UFOF s'est investie dans le monde socioprofessionnel et elle en récolte aujourd'hui les premiers fruits. C'est un travail qui demande **patience et longueur de temps** mais c'est un élément déterminant pour créer des assises solides à notre profession. Il nécessitera une participation croissante de votre part. Cela demande un peu d'énergie et de temps mais cela vous donnera ouverture, découverte et richesse personnelle. Nous comptons sur vous !!!

CAF, URSSAF

Depuis les dernières élections en 2006, il n'y avait pas de représentants des Professions Libérales au sein de ces organismes car l'UNAPL refusait, comme le droit social le précisait, de désigner conjointement avec la CNPL des candidats. Un changement de président au sein de l'UNAPL ainsi que l'entregent de Maître Daniel-Julien NOËL Président de la CNPL ont permis de résoudre ce problème.

Près de 20 ostéopathes viennent d'être désignés et ils nous représenteront avec foi et compétences.

Quelques régions ne sont pas encore pourvues et nous pouvons, là aussi espérer avoir de nouveaux postes. Mais pour cela, il nous faut des candidats !! Alors n'hésitez pas à vous engager !!!!

CNPL

La Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL) travaille dans l'esprit de l'UFOF, avec pragmatisme, inventivité et solidarité. Dominique, nommé Vice-Président il y a quatre ans, représente dans le Conseil d'Administration les ostéopathes et il travaille en étroite collaboration avec les représentants de toutes les professions libérales. Nous apportons notre dynamisme, ils nous accordent leur confiance et leurs conseils. C'est aussi grâce à leur aide que nous avons pu obtenir l'an dernier l'amendement de 3520 h. La CNPL est une véritable chance pour notre profession.

CNCPL

La Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales (CNCPL) s'est réunie plusieurs fois depuis le printemps afin de préparer l'instauration d'un guichet unique pour les Professions Libérales. Dominique, désigné par le Président NOËL et nommé par le Ministre de l'Économie et des Finances, siège au sein du Groupe 1 qui a plus particulièrement travaillé sur la définition des Professions Libérales et sur le gui-

chet unique. Il a pu s'appuyer sur les travaux du CEP LIS pour établir des textes en conformité avec les décisions européennes.

TASS

Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) comporte des personnes qualifiées désignées par des associations représentatives. Sur présentation de la CNPL, deux ostéopathes de l'UFOF en région lyonnaise ont fait acte de candidature et ils viennent d'être désignés juges assesseurs auprès du tribunal de Lyon. C'est une première que nous saluons chaleureusement. Des ostéopathes vont juger des affaires de sécurité sociale. Voilà qui ne manque pas de sel !!

CESR

Le Conseil Économique et Social Régional (CESR) est une assemblée qui, avec le Conseil Régional constitue la RÉGION, collectivité territoriale de plein exercice depuis 1986. Il a un rôle consultatif primordial confirmé et élargi par les lois successives de décentralisation. Il est composé :

- des responsables des divers secteurs d'activités économiques
- des représentants des organisations professionnelles
- des syndicats de salariés
- des organismes collectifs
- d'associations...

Il est l'expression de tous ces acteurs économiques et sociaux réunis dans une même assemblée que l'on identifie comme les « forces vives » d'une région. Il ouvre des portes et permet de s'inscrire au sein de rouages essentiels.

Pour la première fois, un ostéopathe va intégrer un de ces conseils. Armand GERSANOIS, au nom de la CNPL vient d'être désigné pour siéger au sein du Conseil Économique et social d'Alsace. Un véritable plus pour notre profession.

CONGRÈS UFOF 4 JUIN 2010

Nous avons vu en 2008 l'approche pluri disciplinaire et ostéopathique du nourrisson à l'enfant avec une sage femme, des ostéopates, une orthophoniste et un orthodontiste.

En 2009 le sujet était : Le traumatisme, approche 3D et pluridisciplinaire autour de l'ostéopathie. Nous avons parlé de traumatologie virtuelle, de crash-tests, vu la mobilité du foie lors de la respiration, la traumatologie en imagerie 3D et l'EMDR comme thérapie possible dans tout état de stress. Cette année le sujet était:

Le crâne et le cerveau, approche pluri disciplinaire autour de l'ostéopathie

Le système neuro végétatif et l'ostéopathie



Dr Mickael NORD

Le SNV accompagne tout comportement: ses afférences sollicitent le SNC lorsque les régulations végétatives sont débordées, ses afférences mobilisent l'énergie pour le sympathique et l'économisent pour le para. L'ostéopathie est

une médecine des capteurs et, au delà du savoir faire, il convient de savoir ce que l'on fait. Le Dr NORD nous décrit une anatomie fonctionnelle du SNV.

Le SN autonome peut être considéré comme celui qui fait la loi (autonome) et qui permet à l'encéphale de développer des facultés supérieures. Au lieu de considérer le SN comme un général (l'encéphale) avec un sergent major (le SNV), nous devons envisager un système avec deux capitaines et, c'est là que réside toute l'ostéopathie. Des capteurs cutanés nouveaux viennent d'être découverts en 2007. Ce sont des capteurs photoniques, structures de capacitation (transistor) qui reçoivent et émettent de l'énergie. Ces capteurs sont certainement une des clefs de notre action notamment par le biais d'une re-programmation neuro végétative. En ostéopathie nous parlons à cet autre capitaine qui a de plus un rôle majeur par rapport au système immunitaire. Le thymus, les ganglions, la rate et la moelle osseuse sont inondés de fibres adrénérgiques issues du SNV.

La lumière rouge régénère toutes nos cellules



Dr Luc BENICHOU

Une étude, faite aux USA, révèle les effets étonnants sur le métabolisme cellulaire humain, d'une irradiation lumineuse dans la bande allant du rouge au proche infrarouge.

Les retombées des découvertes faites par russes et américains dans l'espace, illustrent à travers de nouvelles révélations les relations étroites existant entre biologie animale et spectre électromagnétique.

En apesanteur, les systèmes biologiques végétaux et animaux voyaient leur métabolisme s'effondrer.

C'est à une biologiste Russe, Tina Karu que l'on doit d'avoir repéré le mécanisme qui réveillait ainsi l'activité cellulaire d'une cellule animale exposée à une source lumineuse.

Les photons agissent sur une protéine clé de la chaîne respiratoire, présente dans les mitochondries : la cytochrome C oxydase. Cette enzyme, stimulée par l'énergie lumineuse en raison des atomes de cuivre qu'elle contient, permet à la cellule de produire plus d'ATP et d'accélérer ses synthèses. Toutes les populations cellulaires sont concernées par ce mécanisme. Les effets les plus probants concernent la réparation des lésions, la cicatrisation, la diminution de l'inflammation, la réduction des douleurs, la stimulation des défenses immunitaires. Notre santé, dans sa globalité, est concernée par la diversité de ces photothérapies. Les indications de traitement par la lumière rouge sont multiples comme par exemple: les rhumatismes inflammatoires, l'arthrose, les tendinites, les traumatismes avec déchirures ou hématomes. Le cœur peut être « réparé », le cerveau peut également bénéficier de la lumière rouge.

Le Dr BENICHOU nous a montré des déchirures musculaires de cyclistes contrôlées en IRM qui ont cicatrisé en

quelques jours. En Russie les opérés ne sortent pas du bloc opératoire sans une irradiation de lumière rouge afin d'accélérer la cicatrisation. Les GI américains sont maintenant équipés d'émetteurs de lumière rouge afin de se traiter en cas de blessures diverses. Si la médecine du XX^e siècle est chimique, celle du XXI^e sera certainement électromagnétique et quantique.

Le complexe Crânio-hyo-pharyngolaryngo-lingual



Alain PIRON

Nous avons vu que la fonction de déglutition était liée à bien plus que sa simple fonction viscérale. Les forces musculaires et les forces mécaniques du tractus digestif ont une répercussion considérable sur le système pariétal et par conséquent sur la posture.

L'organisme a deux priorités que sont la respiration et la déglutition qui précède les autres fonctions que sont la mastication, la phonation, la posture et la locomotion. La mandibule doit être considérée comme un membre (la ceinture mandibulaire) avec le relais hyoïdien, relais pariétal et viscéral agent du système postural plus important que le simple contact dento-dentaire. Le fuseau neuro musculaire a un rôle dans la kinesthèse. Cette kinesthèse linguale est liée à la signature posturale. La gestion de celle-ci peut être extrinsèque et utilise le tripode crâne, mandibule, ceinture scapulaire ou intrinsèque et utilise le tripode crâne, mandibule, hyoïde.

Cerveau droit et cerveau gauche



Marie Joseph CHALVIN

En s'appuyant sur des hypothèses scientifiques, Herrmann a élaboré une typologie comportementale qui permet de comprendre ses propres processus de pensée, d'action et de repérer ceux des autres. Il s'appuie

sur trois données qui lui semblent essentielles : Tout apprentissage installé est inscrit dans nos neurones. Le cerveau humain triunique est constitué de trois formations anatomiquement différentes (Reptilien, Limbique et Cortical). Chacun de nos hémisphères possède des caractéristiques spécifiques. Herrmann compare le cerveau au globe terrestre. Partant de cette comparaison il divise celui-ci en quatre quadrants qui combine les hypothèses les plus souvent avancées du cerveau gauche et du cerveau droit et celle de Mac Lean sur le cerveau triunique. Les cerveaux reptiliens et limbiques sont associés pour conserver les quatre quadrants. M J CHALVIN nous fait

le tour de ces cerveaux.

Le cortical gauche nommé l'expert qui est plus froid, distant, qui analyse et résonne, il est quantitatif et résout des problèmes. Le cortical droit nommé le stratège qui est plus original, futuriste, qui conceptualise et synthétise, il est créatif et innovant. Le limbique gauche nommé l'organisateur qui est contrôlé, minutieux, qui planifie, et vérifie, il structure et sera un meneur. Le limbique droit nommé le communicateur, qui est spontané, travail au feeling, écoute et interroge, il est dans le relationnel et aime travailler en équipe. Ces connaissances permettent de savoir comment repérer les besoins des patients pour adapter notre technique à son problème physique et à sa psychologie.

Ostéopathie et médico-légal



Pr Bertrand LUDES

Nous avons vu comment se décline notre responsabilité d'ostéopathe. Celle-ci est différente suivant que l'on est professionnel de santé ou non. La qualité des soins est la première question

posée par les magistrats. «Conscientieux, loyaux et en accord avec les données actuelles de la science» Il est nécessaire d'avoir un référentiel pour se prononcer sur la qualité des actes lors de la mise en cause d'un ostéopathe.

Il existe des actes autorisés: manoeuvres exclusivement manuelles externes pour prévenir et remédier à des troubles fonctionnels, excluant les symptomatologies justifiant des examens paracliniques. (Notre responsabilité peut être engagée si ce dernier élément n'a pas été réalisé ou pris en compte).

Il existe des actes interdits: les manipulations gynécologiques obstétricales et les touchés pelviens et des actes soumis à certificat de non contre-indication comme les nourrissons et les manipulations cervicales. Le Pr LUDES nous parle ensuite de la responsabilité pénale qui est personnelle, à visée répressive et liée au manquement à des obligations pénalement sanctionnées (code pénal et décrets). Alors que la responsabilité civile a pour principe que chacun doit répondre des conséquences de ses actes. Il doit alors réparer le préjudice ainsi causé sous forme d'une indemnisation (dommages et intérêts). Compte tenu de notre art nous avons un devoir d'information et nous devons recueillir un consentement éclairé du patient. Pour rechercher une responsabilité, il faut qu'il y ait un préjudice et qu'une faute soit retrouvée et qualifiée. Il faut également qu'il y ait un lien de cause à effet entre ces deux éléments.

ASSOCIATION RÉGIONALE

Des conférences dans l'est de la France

L'AROE, Association régionale des Ostéopathes de l'Est organise deux événements avec les conférenciers présents lors du congrès de l'UFOF.

Le samedi 6 octobre à Besançon

Une conférence le matin de 9h30 à 12 h30 avec le Dr NORD sur la borréliose (maladie de Lyme), la grande simulateur.

Nous verrons la clinique classique de cette pathologie, la difficulté de traiter une maladie auto-immune, les pièges des tests biologiques que sont le séro-diagnostic et le Walter Blot. Pièges encore que seront les erreurs de diagnostic faites avec les SEP, les parkinsons, l'Alzheimer, les co-infections bactériennes, l'autisme, la fibromyalgie, les troubles oculaires et cardiaques et toutes les pathologies mal systématisées.

Nous verrons les possibilités de traitement classiques (antibiotiques et encapsulation par les AINS) et alternatifs par la phytothérapie (désacidification, drainage), le traitement

par bio-résonance (biowave LCD 21), l'ostéopathie, l'approche énergétique et psychologique.

Le Dr NORD a une expérience de 1500 cas de borréliose et saura vous passionner.

Tarif conférence: 15€, repas 35 €. Limité à 40 personnes

Les 10, 11, 12 mars, les 12, 13, 14 mai et les 20, 21 et 22 octobre en Alsace

Formation sur les dysfonctions cervico-maxillo-faciales avec Alain PIRON ostéopathe, Le Dr Jean Blaize ROCH médecin phoniatre et le Dr Paul DIEUDONNE occlusodontiste.

Le thème de ces neuf journées est : ORL-occlusodontie-phoniatry-posture : quel est le lien ?

Tarif sans repas ni hébergement 250 € par session. Limité à 30 personnes.

Ces deux propositions sont à retrouver sur le site de l'association à : aroe.fr rubrique stage à venir.

J.Vercellotti

"OSTÉOPATHES ET ENFANTS DU MONDE"

Nouvelle destination !

En plus des missions que l'association organise en Inde du sud depuis plus de cinq ans, c'est en novembre 2010 que partiront quatre ostéopathes pour traiter les enfants d'orphelinats en Thaïlande. Béatrice Blaser (présidente de l'Association), Sylvie Nord, Frédéric Campana et Pierre Landrain assureront l'ouverture aux soins de cette nouvelle destination.

La 8^{ème} mission en Inde du Sud est déjà organisée et partira en février 2011 emmenant six ostéopathes pour les orphelinats et maisons d'enfants de Cochin.

L'Association « Ostéopathes et Enfants du Monde » est une association humanitaire ayant pour buts de proposer et d'assurer, au cours de missions, des soins d'ostéopathie auprès d'enfants nécessiteux ; ceci au sein de structures d'accueils



tels des orphelinats, cliniques, hôpitaux, tous lieux médicaux. Elle assure l'information de l'art ostéopathique auprès du personnel médical et paramédical local. Chaque mission, qui part

pour une durée de trois semaines, est, pour celle ou celui qui s'y engage, une expérience humaine unique de partage et de cœur auprès de ces enfants vivants dans des conditions précaires. Pour y participer il faut être diplômé en ostéopathie (n°adeli).



Pour plus d'informations, et si vous voulez partager cette expérience, vous pouvez consulter le site :

www.osteoenfantsdumonde.com

ou écrire au contact :

osteopathes-enfants-du-monde@nordnet.fr

... et pour soutenir l'association, la cotisation annuelle est de 20€ (uniquement par chèque avec enveloppe timbrée pour envoi du reçu) à envoyer à l'adresse suivante :

Ostéopathes et Enfants du Monde
chez Mme Heintz-Blondy Dany (trésorière)
104, rue alexandre ribot - 59500 Douai

Béatrice Blaser et Dany Heintz-Blondy

FÉDÉRATION OSTÉOPATHIE SOLIDARITÉ

Rassemblement annuel de FédOsoli

Le rassemblement annuel de FédOsoli (Fédération Ostéopathie Solidarité) a eu lieu le samedi 25 septembre et dimanche 26 septembre dans l'Hérault, à Vic la Gardiole (centre de vacances des Amitiés Cévenoles). Les dispensaires de l'ostéopathie de l'Hérault étaient chargés cette année d'accueillir les représentants d'associations qui viennent de toute la France.

L'objectif de cette journée a été d'échanger sur les expériences de chacun et de trouver les moyens de développer un vaste mouvement solidaire et ostéopathique. Les débats furent empreints de beaucoup de conviction et de sérénité et il s'est dégagé une grande confiance pour mobiliser les professionnels de tous âges.

FédOsoli a affirmé son identité : Elle confirme son exigence de formation et d'exercice vis à vis des praticiens qui s'engagent dans les associations membres de FédOsoli. Elle s'inscrit dans une approche solidaire et humanisme.

Un dispositif a été mis en place afin de sensibiliser l'ensemble des 6000 ostéopathes qui pratiquent uniquement l'ostéopathie et afin de les amener à donner des soins solidaires pour les enfants ou les personnes démunies. Cette myriade d'actes généreux contribuera à renforcer la considération du public et des professionnels de la santé vis à vis de l'ostéopathie. A l'intérieur de ce dispositif, les journées de FédOsoli seront des événements où se retrouveront l'ensemble du monde de la santé, de la précarité et de la solidarité.

En janvier 2011 le premier thème abordé sera tout naturellement celui de la solidarité et de l'ostéopathie. Le Dr Baretto (Brésil) initiateur de la thérapie communautaire, Md Zucca médecin du travail, psychiatre, auteur du livre "Je vous salue ma rue", ainsi qu'Alain Andrieux animeront ce rassemblement.

En janvier 2012, le thème choisi a été "Touchers, santé et culture de la rue", en janvier 2013, "Vivre debout". FédOsoli remercie l'ensemble des associations professionnelles ont salué unanimement cette initiative généreuse et militante, et en conclusion, c'est bien à vous ostéopathes qu'elle s'adresse car demain, ce sont vos mains, vos coeurs et vos têtes qui, humblement, viendront aider les personnes démunies et l'ostéopathie.

A bientôt

Eric Perraux président de FédOsoli.
Contact : fedosoli@gmail.com

FédOsoli

FédOsoli est le sigle de la Fédération Ostéopathie Solidarité, association, régie par la loi du 01 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle regroupe diverses associations investies dans l'ostéopathie, le social et l'humanitaire (Les Mercredis de L'ostéopathie, Ostéo-partage, Les dispensaires de l'ostéopathie etc ...).

INTERNET

Faire connaître son activité grâce à Internet



D'ici fin octobre chaque adhérent de l'UFOF pourra constituer son site personnel sur le web. Une bonne manière de faire connaître son cabinet.

Dès la mise en place de ce nouveau service, nous vous informerons de la marche à suivre pour en bénéficier.

Th. Camail

MÉTÉO : -12 !!!

Température hivernale pour le revenu des ostéopathes

Les chiffres sont parfois trompeurs. Il est important d'utiliser des statistiques objectives et fiables récoltées auprès de structures indépendantes des ostéopathes.

L'UNASA et la Fédération Nationale des Associations de Gestion Agréées (FNAGA) nous ont communiqué les chiffres de notre profession pour les années 2007, 2008, 2009.

La comparaison des recettes et des revenus des ostéopathes entre les années 2007 et 2008 avaient montré une réelle embellie. On enregistrait en effet des taux d'augmentation de plus de 20% au niveau des bénéfiques et de plus de 10% pour les retraits.

Certains n'ont pas manqué de faire des extrapolations optimistes et heureuses pour l'avenir de notre profession.

C'était se voiler la face et oublier les raisons structurelles de ces chiffres positifs à savoir : **la baisse des charges et la suppression de la TVA (-19,6%)**.

Les chiffres de 2009 qui viennent de nous parvenir, ne nous incitent pas à l'optimisme.

L'effet TVA ne joue plus, le revenu moyen des ostéopathes chute de 12%, les recettes de plus de 5%, les charges étant en nette augmentation. Et ce sont les plus faibles revenus (premier quartile) qui en pâtissent le plus. La moitié des ostéopathes gagnent moins de 18 451 €, un quart moins de 7610 €, 3 quarts moins de 29 641 €.

L'arrivée des promotions pléthoriques des écoles prévue pour 2012 ne manque pas de nous interroger et de nous inquiéter pour la solvabilité d'un grand nombre. C'est malheureusement ce que nous avons annoncé lors de la sortie des décrets. Une raison de plus pour nous montrer solidaires et déterminés pour la défense et la survie de notre profession.

Comparez les différentes années avec les tableaux ci-dessous. Des chiffres plus complets sont aussi en ligne sur notre site.

REVENUS OSTÉOPATHES 2007					
Données 2007 en %	ENSEMBLE des Adhérents	1 ^{er} quartile de recettes	2 ^{ème} quartile de recettes	3 ^{ème} quartile de recettes	4 ^{ème} quartile de recettes
Recettes encaissées	52 853 €	22 560 €	38 737 €	57 636 €	92 480 €
Montant net des recettes	51 902 €	21 747 €	37 578 €	56 912 €	91 374 €
Charges externes	43,40 %	63,20 %	48,20 %	42,50 %	37,20 %
Bénéfice	48,80 %	30,40 %	44,50 %	50,50 %	53,90 %
Bénéfice (en euros)	25 325 €	6 609 €	16 709 €	28 764 €	49 228 €

REVENUS OSTÉOPATHES 2008					
Données 2008 en %	ENSEMBLE des Adhérents	1 ^{er} quartile de recettes	2 ^{ème} quartile de recettes	3 ^{ème} quartile de recettes	4 ^{ème} quartile de recettes
Recettes encaissées	60 305 €	24 990 €	43 852 €	66 001 €	106 435 €
Montant net des recettes	59 145 €	23 989 €	42 437 €	64 715 €	105 503 €
Charges externes	41,00 %	59,50 %	44,60 %	40,60 %	35,50 %
Bénéfice	52,50 %	38,50 %	48,90 %	52,70 %	57,10 %
Bénéfice (en euros)	31 072 €	9 238 €	20 757 €	34 078 €	60 254 €

REVENUS OSTÉOPATHES 2009					
Données 2009 en %	ENSEMBLE des Adhérents	1 ^{er} quartile de recettes	2 ^{ème} quartile de recettes	3 ^{ème} quartile de recettes	4 ^{ème} quartile de recettes
Recettes encaissées	57 258 €	23 616 €	42 000 €	61 693 €	101 476 €
Montant net des recettes	56 124 €	22 692 €	40 547 €	60 589 €	100 429 €
Charges externes	44,60 %	63,70 %	48,40 %	44,30 %	38,90 %
Bénéfice	48,70 %	33,50 %	45,50 %	48,90 %	53,20 %
Bénéfice (en euros)	27 331 €	7 610 €	18 451 €	29 641 €	53 470 €

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'UFOF vous propose des axes de réflexion

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Rapport Brundtland, 1987

Définition

1. Le développement est un processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle par exemple le sont tout autant.
2. L'adjectif durable insiste sur la notion de temps c'est-à-dire pour une amélioration sur le long terme du bien-être de tous.

Le développement durable est conçu comme une rupture avec d'autres modes de développement qui ont conduit, et conduisent encore, à des dégâts sociaux et écologiques considérables, tant au niveau mondial que local.

Pour les Ostéopathes ?

La notion de développement durable est souvent mise un peu à toutes les sauces, et il n'est pas toujours facile de discerner de ce qui ne pourrait n'être qu'un effet de mode, les principes essentiels facilement adaptables à notre pratique et notre vie.

Le développement durable s'intègre totalement dans les principes de la philosophie de Still, dans la notion d'équilibre et d'homéostasie. L'Homme est un être vivant dans un milieu qui l'influence en permanence et qui peut le perturber si des déséquilibres surviennent. Sa santé en dépend.

Dans notre pratique nous sommes souvent amenés à donner des conseils d'alimentation, d'activités physiques, d'hygiène de vie.

Si nous voulons être encore plus convaincants et crédibles, il nous paraît logique d'appliquer ces principes à notre propre mode de fonctionnement et donc de commencer par réfléchir sur notre mode de vie tant professionnelle que personnelle.

L'UFOF qui se veut facilitateur pour cette approche, vous proposera des axes de réflexion et vous permettra d'entrer en contact avec des partenaires qui ont intégré cette notion.

Faites-en bon usage !!

Lieu de travail, lieu de vie : l'approche eOspace

Vous vous installez ? Vous voulez rénover votre cabinet ? Il vous faut faire un lieu où vous vous sentez bien (parce que vous allez y passer de nombreuses heures), où vos patients vont se sentir à l'aise (et vont avoir envie de revenir.)

Les difficultés commencent alors.

**Comment faire les bons choix ?
Par où commencer ? Quel budget engager ? Quelles garanties espérer ?
Comment intégrer l'aspect écologique sans grever le budget ?**

Vous pouvez bien sûr faire confiance à vos connaissances et à vos intuitions. Mais ne serait-il pas plus judicieux de faire appel à des compétences qui vont vous éclairer ?

L'UFOF a sélectionné pour vous un réseau d'hommes (et de femmes) et de compétences disséminés sur toute la France. En collaboration avec le réseau d'acteurs du bâti éco-engagés eOspace, nous allons réaliser pour vous, un fascicule de recommandations pour la création ou réhabilitation d'un **cabinet d'ostéopathe exemplaire** respectueux de l'homme, de sa santé et de l'environnement.

Consultez à titre d'information leur site :
www.eospace.fr

eospace
Les maîtres d'œuvre
éco-engagés

EUROPE

La Commission Européenne publie une version consolidée des annexes de la Directive sur les qualifications professionnelles.

La Commission européenne a récemment (03/06/2010) publié sur la page internet de sa Direction Générale en charge du Marché Intérieur (DG MARKT) une version consolidée des annexes de la Directive sur la Reconnaissance Mutuelle des Qualifications Professionnelles (2005/36EC). Une consolidation vise donc à intégrer dans un acte unique, sans valeur officielle, un acte de base de la législation communautaire et ses modifications successives.

Comme vous vous en souvenez tous, ces annexes concernent sept professions réglementées au sein de l'Union européenne : les Médecins, les Infirmiers, les Dentistes, les Vétérinaires, les Sages-femmes, les Pharmaciens et les Architectes. Le but de cette consolidation est de compléter la Directive réglementant ces professions afin de refléter au mieux leur description dans les 27 Etats Membres.

La Commission européenne a déjà lancé le pré-processus de révision de la Directive 2005/36/EC en organisant des réunions des autorités compétentes avec le but d'évaluer leurs expériences respectives de son application. CEPLIS continuera à vous informer au travers du Télégramme de toutes futures évolutions reliées à ce sujet.

Assemblée Générale du CEPLIS Election du nouveau Président et du Bureau Exécutif

Comme vous le savez, le CEPLIS a tenu le 10 juin la réunion de son Assemblée Général d'été dans le prestigieux palais du Conseil économique et social italien (CNEL) à Rome. L'un des points majeurs mis à l'agenda était l'élection du nouveau Président et du Bureau Exécutif pour une période de trois ans (2010 – 2013). Après une courte présentation des candidats, les délégués de nos organisations membres ont élu à l'unanimité :

A la Présidence : M. Jacques Reignault (Union Nationale des Associations de Professions Libérales – France), Chirurgien Dentiste, a une longue expérience en tant que représentant des professions au niveau Communautaire. Viceprésident du CEPLIS depuis 2006, M. Reignault a aussi été Président de l'Union française des Dentistes et Vice-président de l'UNAPL. Il siège actuellement au Comité Economique et Social européen.

A la position de Membre du Bureau Exécutif : M. Rudolf

Kolbe (Conseil Européen des Chambres d'Ingénieur/Comité de liaison des Géomètres-experts), Mme **Simone Zerah** (European Federation of Clinical Chemistry and Laboratory Medicine/ Confédération Européenne des Biologistes), M. **Peter Swindlehurst** (United Kingdom Inter-professional Group), Mr. **Carlos Carnicer** (Union Profesional), M. **Armand Gersanois** (Fédération Européenne des Ostéopathes), M. **Erci Thiry** (Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique), M. **Michael Van Gompén** (Confédération Européenne des Conservateurs-Restorateurs), M. **Serge Coimbra** (Conseil Européen des Podologues) et M. **Gaetano Stella** (Confprofessioni).

Lors de sa première réunion, tenue directement après la fin des travaux de l'Assemblée Générale, le nouveau Bureau Exécutif a élu parmi ses membres : **M. Rudolf Kolbe, Premier Vice-président ; M. Peter Swindlehurst, Vice-président ; M. Carlos Carnicer, Vice-président ; Mme Simone Zerah, Vice-présidente ; M. Armand Gersanois, Trésorier.** L'Assemblée a aussi unanimement élu, sur proposition du Président Reignault, M. **John Ferguson** en tant que Président d'Honneur du CEPLIS à vie. M. Ferguson a représenté l'organisation interprofessionnelle britannique au Bureau Exécutif du CEPLIS durant ces six dernières années en tant que Premier Vice-président et Président du Comité Permanent. Il a servi en tant que Secretary and Registrar de la Royal Pharmaceutical Society du Royaume-Uni.



Comité Permanent du CEPLIS

Mme Sophie Malettras dresse l'état des lieux de la Directive « Services »

A la suite de la réunion de l'Assemblée Générale, le Comité Permanent du CEPLIS, présidé par M. John Ferguson, a tenu son séminaire dans la chambre "Parlementino" du magnifique Palazzo Lubin à Rome le 10 Juin.

Le principal intervenant de ce séminaire était Mme Sophie Malettras, responsable juridique à la Direction Générale de la Commission Européenne pour le Marché Intérieur (DG MARKT), chargée du suivi du processus d'application de la Directive « Services » (2006/123/EC). Connue pour son solide et fructueux travail au sein de la Commission Européenne, Mme Malettras, venue spécialement à Rome pour ce séminaire, a examiné avec nos membres l'état actuel de la transposition de la Directive dans les législations nationales.

Mme Malettras a commencé par résumer l'historique de la Directive « Services », pour ensuite se concentrer sur trois points majeurs: l'application de la Directive, la coopération administrative et l'établissement du Guichet Unique.

Concernant le premier point, la Responsable de la Commission a expliqué qu'il existait deux moyens différents pour un gouvernement de transposer une Directive dans la législation nationale : une approche dite « horizontal » et une approche qualifiée de « sectorielle ». L'approche « horizontal » consiste à adapter la législation nationale existante afin qu'elle coïncide avec la législation européenne. Dans le cas de la Directive 2006/123/EC, cette approche a été choisie par 20 États-membres. L'approche « sectorielle » consiste à transposer directement la législation Européenne en loi nationale. Cette voie a été suivie

par 2 États membres, la France et l'Allemagne.

Mme Malettras a également mentionné que 3 États membres examinent actuellement la Directive au sein de leurs Parlements nationaux, tandis que 2 autres préparent un acte législatif à soumettre au vote de leurs Parlements nationaux.

Par rapport à la coopération administrative, Mme Malettras a insisté sur l'importance du Système d'Information du Marché Intérieur (IMI). Plus de 5000 autorités compétentes y sont désormais enregistrées, et le système continue de produire des résultats très satisfaisants. Mme Malettras a également souligné combien il était crucial d'encourager les échanges d'informations entre les pays. Enfin, pour ce qui est de l'établissement du Guichet Unique. Mme Malettras a exprimé beaucoup de satisfaction en ce qui concerne la mise en place de Guichets Uniques électroniques dans 22 États membres, et que 14 de ces membres ont déjà fourni la possibilité d'accomplir des tâches administratives en ligne. Elle a aussi fait remarquer qu'un forum sur le Guichet Unique s'ouvrirait dès la fin de l'année et qu'une conférence serait organisée en 2011.

Mme Malettras a terminé son discours en précisant le fait que la Directive Services faisait l'objet d'une évaluation mutuelle ainsi que permanente entre les États membres et la Commission Européenne. Un rapport d'évaluation a d'ailleurs été présenté à la Commission Européenne en décembre 2009. La Directive a été revue de manière interne par la Commission en Janvier dernier, et, en Mars 2010, une révision, entreprise par un petit comité, a été lancée. Une consultation publique, sur les conditions d'application de la Directive, est censée s'ouvrir à la fin du mois de Juin et ce jusqu'au mois de Septembre 2010. Un rapport contenant des suggestions ou des mesures complémentaires est également prévu pour Décembre 2010.

FEO

Des membres des bureaux de la FEO et de l'EROP (Médecins ostéopathes) se sont réunis à Catane, en Sicile, le 3 septembre 2010. Après une présentation des deux associations ainsi que de leurs objectifs, un dialogue très cordial s'est établi. De nombreux objectifs communs ont été trouvés, tels que la promotion de l'ostéopathie en Europe, ses conditions d'exercice et surtout un commun accord à été dégagé sur l'importance de la formation.

L'expertise de la FEO dans les relations avec les organes de l'Union Européenne (Parlement Européen, Conseil de l'Europe, Commission Européenne, Comité Economique et Social Européen, CEPLIS) a été reconnue et appréciée. Les deux Conseils ont décidé de poursuivre leurs travaux et de se réunir très prochainement à Bruxelles au siège de la FEO, dans les locaux du Conseil Européen des Professions Libérales.

Armand Gersanois



Michel Besnard (EROP) secrétaire Général, Claude Rousseau, Dimitri Boulenger, Eric Gery, Michael Watson (directeur FEO) Jonathan Bailey-Teyletche. Manquent sur le cliché Rachel T'sai et Eduardo Rossi président du ROI (Registre Italien des Ostéopathes) membre de la FEO, qui nous a aidés à organiser cette réunion.

SALONS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'UFOF, toujours présent

Depuis 4 ans, l'UFOF participe au MEDEC le salon de la médecine porte Maillot à Paris. Malgré une fréquentation moindre du salon, le stand de l'UFOF a cependant attiré bon nombre de participants. Ce qui est surtout remarquable est le changement d'attitude du monde médical à notre égard. Je vous rappelle que lors de notre première participation il y a 4 ans, la conférence qui devait être faite par l'UFOF à été annulée sous de fortes pressions extérieures au salon. Cette année nous avons eu de nombreux compliments sur notre profession ainsi que de nombreuses demandes de médecins pour leurs propres enfants sur les formations possibles en ostéopathie.

Par exemple un urgentiste parisien nous fait la remarque suivante: « vous êtes les cliniciens de demain », des médecins du travail entendent parler de l'ostéopathie tous les jours et nous ont demandé une conférence pour un groupe de 25 médecins qui gèrent 100 000 salariés afin de comprendre notre art.

A côté de cette vitrine parisienne nombre d'ostéopathes de l'UFOF ont participé à de nombreuses manifestations qu'elles soient sportives ou informatives et le CA de l'UFOF les remercie de leur engagement.

Pour n'en citer certainement qu'une partie, sur l'année précédente en voici quelques unes.

Sports :

- JM Jarry : Marathon de Paris
- Ysnel Romain : course, Trouville la rivière.
- Denis Pajot : trail de la vallée des lacs, triathlon de Gérardmer.



- Damien Verdenet : Autoreille Karting
- Dominique Jaffre Allan : transclavienne
- Sandrine Combrouze : Gardanne, marathon.
- Olivier Perroneau Ferré : Guingamp, trail Glazig.
- Jean Pierre Benoît : karting
- Renaud Leclerc : Finistère, course...

Conférences :

- André Benoit : St Paul Château forum des métiers
- Dominique Laineau : CHU Nantes
- Béatrice Ronzieres : Arpril santé
- Alain Gautier : Alsace conférence
- Jean Pierre Luit, Claude Roumi Cavaillon : conférence
- Dominique Jacquin Condom :conférence
- Elise Colette : la ronde des Maures, conférence
- Martin Confere : forum des métiers
- Grégoire Moulin : Grass, forum des métiers
- Romuald Bernard : Contrexéville, centre de cure
- Céline Le Chapelain : la colle sur Loup, conférence.
- Pierre Rémy, Paris, conférence.

... Sans oublier les nombreuses conférences pour les étudiants réalisées par Arnaud Berthon et Damien Grison.

Sachez que l'UFOF peut vous soutenir pour l'organisation de ces manifestations en mettant à votre disposition la banderole de l'UFOF, le CD "Deux mains à l'écoute", des flyers, annuaires et post-it. Pour cela contacter le secrétariat assez tôt avant la date prévue de votre manifestation.



NOS PARTENAIRES

GROUPAMA et UFOF, un mariage heureux

En septembre 2008 Groupama qui partage les mêmes valeurs que notre association nous contacte pour un suivi ostéopathique sur la seconde édition du Student's Challenge au Maroc. Le Student's Challenge est un raid étudiant avec des valeurs humaines et humanitaires où l'entraide entre concurrents et avec les populations locales est important.

En remerciement, les ostéopathes ayant participé ainsi que Dominique Blanc sont invités en septembre 2009 à un baptême à Lorient sur le trimaran Groupama 2. A cette occasion, des contacts sont pris avec les responsables sponsoring du groupe pour un suivi ostéopathique des skippers de Groupama 3 qui doit tenter de battre le record du trophée Jules Verne.

Des traitements auront lieu à Paris en automne 2009 lors de la conférence de presse annonçant le départ ainsi qu'au retour de la première tentative et à celui de la seconde qui a permis de battre le record du trophée en 48 jours 7 heures 44 mn et 52s.

Suite à cette victoire les ostéopathes de l'UFOF ont été invités le 18 mai 2010 à la remise du trophée par Bruno Peyron à Franck Cammas en présence des grands noms de la voile comme Florence Arthaud et Titouan Lamazou sous le patronage du ministre de la culture Frédéric Mitterrand, du ministre de la défense Hervé Morin et du vice amiral Jean Noël Gard, ceci au musée de la marine à Paris.

Entre temps, l'UFOF a participé au troisième Student's Challenge dans le sud marocain, parrainé cette année par Stéphane Diagana et sera présente pour la prochaine édition en février 2011.

Le CA de l'UFOF souhaite poursuivre ce partenariat sportif et désire l'élargir au sein du groupe, notamment au niveau de son siège parisien. Merci aux responsables Sylvie Toudic, Julien Michel et Sophie Roy pour leur confiance et aux ostéopathes de l'UFOF pour avoir donné de leur temps et de leur passion.

Jean VERCELLOTTI



EN BREF

AERO Congrès à Toulouse

Samedi 11 septembre Dominique Blanc avait été invité à Toulouse par l'Association d'Étude et de Recherche en Ostéopathie qui fêtait ses cinq années d'existence au travers d'une journée de congrès consacrée à l'épaule.

Bloqué par des obligations familiales notre président avait délégué votre serviteur, lui-même membre de cette association, pour vous représenter. Nous avons été reçus avec beaucoup de bonheur et remerciements Philippe Primot, son président, ainsi que toute son équipe.

L'AERO, association non lucrative et basée sur le bénévolat, enseigne une nouvelle approche pratique du corps humain respectant les principes premiers de l'Ostéopathie. Utilisant le pouls artériel de la médecine chinoise croisé à des tests mécaniques et un raisonnement basé sur l'utilisation du principe de la systémique et des notions hologrammiques et analogiques, le concept aboutit à un Diagnostic en Ostéopathie permettant une technique d'ajustement dite de corps vertébral et des techniques arthroceptives respectant « la loi de l'interligne » sans méca-



De gauche à droite :

- Didier Philipponeau Ostéopathe DO, conférencier chargé d'enseignement au CSOF
- Docteur André Ratio Osteopathe DO conférencier fondateur du CSOF
- Jean-Claude Lafabrie Osteopathe DO Fondateur de l'AERO chargé d'enseignement à l'AERO
- André Loiseau Ostéopathe Do Président du comité d'éthique du ROF chargé d'enseignement à l'AERO
- Renaud Leclerc
- Docteur Philippe Primot, médecin Ostéopathe, Président de l'AERO chargé d'enseignement à l'AERO
- Marc Duport Conférencier Chirurgien clinique du sport Medipole Garonne

nisme neurogène de défense. Recherche de la lésion source permettant de travailler au bon niveau au bon moment ou comment améliorer son patient sans déplacer les symptômes. Les « Éveilleurs » de cette pensée sont Still, Littlejohn, Wernham, Lavier, Allirand, Sohier. Travail, rigueur, précision mais aussi joie de se retrouver et de partager ensemble sont les moteurs de cette famille cherchant à rétablir une certaine vérité ostéopathique (celle de la table) et former des praticiens unicistes.

Renaud Leclerc

TECHNOLOGIE

Appli IPHONE® OSTÉOPATHES : un immense succès !!

L'application I Phone que nous proposons sur Applestore depuis avril, connaît un véritable succès. Elle a été téléchargée plus de 10 500 fois et lancée plus de 24 000 fois. Elle a de plus été retenue comme une des meilleures applications sur la santé existantes par les revues spécialisées.

Une mise en ligne qui a suscité beaucoup de commentaires élogieux et aussi quelques marques de jalousie et ...d'envie par les opposants à

notre profession. Un gage supplémentaire de son succès !!!!

Une mise à jour est prévue dans les prochains jours, elle améliorera les services proposés. Ne manquez pas de la télécharger et de diffuser l'info auprès de tous les possesseurs d'Iphone. Pour la télécharger, aller dans Applestore puis recherche "ostéopathes" et installer.

D.Grison



EN BREF

RÉGION BRETAGNE

Passation de témoin



Notre ami Thierry Le Men après des années d'investissement sans faille passe le témoin à Renaud Leclerc.

Holl skaverzed korf ha skaverienn korf breizh-izel, breizh-uhel ha bro gall alavar trugarez vras dit ma mignon. En plus clair : toutes les ajusteuses du corps et tous les ajusteurs du corps de Basse Bretagne, de Haute Bretagne et du pays de Gaule disent grand merci à toi mon Ami. Ou en encore plus clair tous les ostéopathes de l'UFOF remercient Thierry Le Men pour son rôle dévoué et efficace ces dernières années en tant que délégué de la région Grand Ouest et ce à l'heure où il a passé la main.

R. Leclerc

JEUNES DIPLÔMÉS

Assurez-vous en toute connaissance !

Jeunes diplômés, pensez rapidement à vous assurer en cas de maladie ou d'accident en souscrivant une assurance garantissant des indemnités journalières.

MAIS ATTENTION : ne prenez pas n'importe quelle assurance et lisez bien tous les termes de vos contrats. ATTENTION notamment aux démarcheurs qui vous incluent comme masseurs kinésithérapeutes sous le prétexte que leur compagnie ne prévoit pas de contrats pour les ostéopathes et qui vous assurent que « c'est pareil » et que vous serez assurés. Cela est faux et susceptible d'être contesté par l'organisme avec lequel vous vous êtes engagés. Vous courrez alors le risque de ne rien recevoir comme indemnités.

Avant toute signature de contrat, CONTACTEZ-NOUS !!

LITIGES AVEC PATIENTS

Ne vous laissez pas abuser !!

Plusieurs jeunes ostéopathes ont été confrontés à des patients malveillants qui ont tenté de leur extorquer des remboursements de soins en prétextant que leurs soins n'avaient pas été efficaces ou qu'ils les avaient aggravés.

NE VOUS LAISSEZ PAS ABUSER !! Nous avons mis en place avec Maître Alain JAKUBOWICZ une permanence juridique pour vous assister. En cas de TOUT LITIGE avec un patient et avant de les rencontrer de nouveau ou de répondre à un courrier de leur part, PRENEZ CONTACT IMMÉDIATEMENT avec Dominique ou Jean-Jacques qui mettront en place, dans les meilleurs délais, une procédure validée par notre avocat.

EXERCICE DE LA PROFESSION

N'oubliez pas !

- **Vous êtes tenus d'afficher** dans votre salle d'attente (et dans la salle de consultation) le tarif de vos consultations. Il est souhaitable aussi de mentionner que les consultations d'ostéopathie ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie. Si vous êtes membre d'une AGA il y a une signalisation à faire paraître également concernant l'ordre des chèques à votre nom (voir avec votre AGA).
- **Vous êtes tenus d'établir une facture pour chacun de vos patients** (même s'il n'en a pas l'utilité). Les mentions portées sur cette facture sont définies (cf. facturiers UFOF ou votre AGA). Les pages du facturier doivent comporter une numérotation continue et croissante, et un double que vous devrez conserver et archiver (durée conseillée : 10 ans) pour d'éventuels contrôles. Les logiciels de facturation doivent avoir les mêmes caractéristiques et notamment une numérotation continue et croissante par facture, avec visualisation des modifications et un archivage. Utilisez, dans ce cas, un véritable logiciel de facturation et non des modèles établis par vous-mêmes qui risquent d'être non conformes.

JJ.Sarkissian

La Gazette

UNION FÉDÉRALE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE

Trimestriel publié par l'Union Fédérale des OSTÉOPATHES DE FRANCE

Imprimé à l'Imprimerie du Crestois à Crest à 6550 exemplaires.

Directeur de la publication : Dominique BLANC

Rédacteur en chef : Thierry CAMAIL

Informations auprès du Secrétariat Général de l'UFOF

Rue des Trois Capitaines 26400 CREST

Tél 04 75 25 79 04 - fax 04 75 25 79 05 - <http://www.osteofrance.com>

DÉMOGRAPHIE : Toujours plus !!

Une nouvelle augmentation du nombre d'ostéopathes

Alors que l'on dénombrait 12 836 ostéopathes au 15 juin, les statistiques du 26 août montrent une nouvelle augmentation substantielle des ostéopathes car ils sont désormais 13 505 toutes origines confondues (soit 669 de plus en deux mois).

Les ostéopathes exclusifs se taillent la part du lion puisqu'ils passent de 6098 à 6558 (+ 460) tandis que les kinés-ostéopathes augmentent dans une proportion moindre puisqu'au lieu de 5283, ils sont désormais 5462 (+179). Les autres professions augmentent faiblement (les méde-

cins + 35, les infirmiers, sages-femmes et infirmiers restant stables).

Le différentiel entre nous, ostéopathes et les professionnels de santé s'accroît donc inexorablement, ce qui est une bonne chose à condition que tous les ostéopathes exclusifs puissent vivre de leur art et demeurent solvables.

Ce n'est certes pas encore gagné.

Mais si nous sommes solidaires et déterminés... nul doute que nous franchirons les obstacles qui se dressent encore devant nous.

A. Berthon

Densité par Département				
POPULATION	DÉPARTEMENT	TOTAUX	Habitants pour 1 ostéopathe	
583595	AIN	1 153	3814	
552277	AISNE	2 36	15341	
354231	ALLIER	3 74	4787	
159681	ALPES (Hte Prov)	4 73	2187	
135824	ALPES (Hautes)	5 82	1656	
1087863	ALPES (MARIT)	6 379	2870	
316221	ARDÈCHE	7 80	3953	
294635	ARDENNES	8 27	10912	
151593	ARIÈGE	9 42	3609	
308503	AUBE	10 39	7910	
350198	AUDE	11 68	5150	
285211	AVEYRON	12 46	6200	
1963988	B.du RHÔNE	13 685	2867	
687348	CALVADOS	14 132	5207	
155998	CANTAL	15 32	4875	
360170	CHARENTES	16 45	8004	
616708	CHARENTES MAR	17 126	4895	
323579	CHER	18 43	7525	
249000	CORRÈZE	19 32	7781	
531286	CÔTE-D'OR	21 74	7180	
591915	CÔTES D'ARMOR	22 129	4588	
128492	CREUSE	23 14	9178	
417011	DORDOGNE	24 72	5792	
531607	DOUBS	25 83	6405	
483120	DRÔME	26 169	2859	
582034	EURE	27 58	10035	
433053	EURE et L	28 45	9623	
913484	FINISTÈRE	29 215	4249	
698698	GARD	30 188	3716	
1207813	GARONNE (Hte)	31 385	3137	
188576	GERS	32 36	5238	
1422276	GIRONDE	33 414	3435	
1018958	HERAULT	34 395	2580	
970659	ILLE et VILLAINE	35 253	3837	

Densité par Département				
POPULATION	DÉPARTEMENT	TOTAUX	Habitants pour 1 ostéopathe	
240565	INDRE	36 24	10024	
595100	INDRE ET LOIRE	37 125	4761	
1195599	ISÈRE	38 372	3214	
267941	JURA	39 39	6870	
375910	LANDES	40 99	3797	
335749	LOIR et CHER	41 34	9875	
759605	LOIRE	42 199	3817	
22774	LOIRE (Hte)	43 46	4951	
1268257	LOIRE (Atlan)	44 431	2943	
663219	LOIRET	45 88	7537	
176041	LOT	46 48	3668	
333750	LOT et GARONNE	47 65	5135	
80965	LOZÈRE	48 19	4261	
790659	MAINE et LOIR	49 154	5134	
510933	MANCHE	50 71	7196	
580390	MARNE	51 80	7255	
194828	MARNE (Hte)	52 20	9741	
309106	MAYENNE	53 43	7189	
738976	MEURTHE et MOS	54 77	9597	
200201	MOSELLE	55 16	12513	
717968	MORBIHAN	56 118	6084	
105846	MOSELLE	57 91	11631	
229780	NIEVRE	58 19	12094	
2607476	NORD	59 301	8663	
812679	OISE	60 100	8127	
303027	ORNE	61 39	7770	
1481603	PAS de CALAIS	62 151	9812	
641168	PUY de DÔME	63 141	4547	
657720	PYRÉNÉES ATLAN	64 244	12648	
236510	PYRÉNÉES (Htes)	65 52	4548	
440885	PYRÉNÉES ORIEN	66 104	4239	
1096711	RHIN (BAS)	67 121	9064	
750893	RHIN (HAUT)	68 97	7741	
1700438	RHÔNE	69 676	2515	

Densité par Département				
POPULATION	DÉPARTEMENT	TOTAUX	Habitants pour 1 ostéopathe	
243458	SAÔNE (Haute)	70 22	11066	
569169	SAÔNE et LOIRE	71 86	6618	
568708	SARTHE	72 92	6182	
416123	SAVOIE	73 122	3411	
717735	SAVOIE (Haute)	74 296	2425	
2203817	PARIS	75 796	2769	
1269310	SEINE MARITIME	76 168	7555	
1294762	SEINE et MARNE	77 224	5780	
1421484	YVELYNES	78 291	4885	
371747	SEVRES (DEUX)	79 35	10621	
577611	SOMME	80 51	11326	
377518	TARN	81 80	4719	
233381	TARN et GAR	82 64	3647	
1002739	VAR	83 313	3204	
546755	VAUCLUSE	84 165	3314	
616707	VENDÉE	85 143	4313	
430231	VIENNE	86 53	8118	
376045	VIENNE (Hte)	87 74	5082	
393875	VOSGES	88 45	8753	
351414	YONN	89 42	8367	
144659	Terr de BELFORT	90 18	8037	
1214290	ESSONNE	91 201	6041	
1552943	HAUTS de SEINE	92 310	5009	
1503536	SEINE St DENIS	93 127	11839	
1310345	VAL de MARNE	94 214	6123	
1172742	VAL d'OISE	95 177	6626	
1310345	REUNION	97 46	28486	
1172742	CORSE	2A 36	32576	
407719	CORSE	2B 45	9060	
403820	GUADELOUPE	9A 16	25239	
208171	MARTINIQUE	9B 21	9913	
791321	GUYANE	9C 95	8330	
201234	MAYOTTE	9F 4	50309	
TOTAL			13505	